



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE
DE NORMANDIE
Chemin de la Bretèque
76230 BOIS-GUILLAUME
Tel 02.35.59.40.28



**Institut de Formation D'Accompagnant Educatif et social
de BOIS-GUILLAUME
Dossier d'inscription Rentrée 2018 « AVS Parcours Partiel »**

Conditions d'accès à la poursuite de formation d'Auxiliaire de vie sociale

Décret no 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) NOR : AFSA1521331D

Publics concernés: personnes physiques souhaitant préparer un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Objet: création d'un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Notice:

Ce décret crée un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, en remplacement du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.

Ce décret fixe les modalités d'organisation de la formation et de délivrance du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. **Il prévoit une période transitoire pendant laquelle les personnes engagées dans un cycle de formation ou de validation des acquis de l'expérience relevant des précédentes dispositions applicables pour l'obtention d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou d'aide médico-psychologique peuvent poursuivre leur formation.**

Règlement d'admission

Afin de pouvoir s'engager dans la poursuite de la formation d'Auxiliaire de vie sociale, le candidat doit avoir validé au moins un domaine de compétence du diplôme.

L'admission en formation est soumise à un entretien avec le responsable pédagogique de la formation. Cet entretien porte sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans la spécialité.

Places offertes

A l'issue de l'entretien, les candidats seront admis à entrer en formation AVS uniquement, sous conditions cumulées de places disponibles et de financement accordé.

Coût de la formation

Frais de dossier	50 €
Coût de la scolarité	Sur devis selon les DF à valider.
Confirmation de l'inscription	150 € (acompte sur le coût de la formation qui sera restitué en cas de prise en charge)
Mode de paiement	Par chèque

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : Lundi 07 Mai 2018
Dépôt des dossiers au plus tard 17 heures à l'Institut**

Documents administratifs à retourner avec la fiche d'inscription

- Fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée ;
- Curriculum vitae récent et informatisé ;
- Lettre de motivation manuscrite et signée ;
- Photocopie de la notification DRDJSCS précisant les DF validés ;
- Photocopie des diplômes obtenus ;
- Photocopie lisible de l'un des documents suivants (Conformément au décret n° 2000 1277 du 26.12.2000 paru au JO du 28.12.2000) :
 - carte nationale d'identité en cours de validité, (recto et verso)
 - passeport en cours de validité,
 - titre de séjour en cours de validité avec autorisation à travailler sur le territoire français,
 - pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidé civil, fournir la photocopie
- Attestation employeur précisant le type de contrat si vous êtes salarié au moment de l'inscription ou toutes pièces justifiant d'une prise en charge de la formation ;
- Une carte postale, timbrée au tarif ordinaire, qui servira d'accusé de réception de votre dossier. Sur cette carte vous écrirez vos nom et adresse dans la zone du destinataire, et dans la zone de correspondance, nous vous demandons simplement de noter les mentions suivantes : accusé de réception, dossier reçu le : (Voir schéma ci-après)

Zone réservée à l'institut	Destinataire
Accusé de réception	Timbre
Dossier reçu le	Vos nom et prénom
Tampon de l'IFSI	Votre adresse

Cette carte postale vous sera retournée dès réception de votre dossier avec la date de réception et le tampon de l'Institut de Formation. Si 8 jours après l'envoi de votre dossier, vous n'avez pas reçu cet accusé réception, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de l'IFSI de Bois-Guillaume au 02.35.59.40.28, Madame BOULAIS Christelle



INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE
DE NORMANDIE
Chemin de la Bretèque
76230 BOIS-GUILLAUME
Tel 02.35.59.40.28



N° de Dossier :

Institut de Formation D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Fiche d'inscription Rentrée 2018 – « AVS PARCOURS PARTIEL »

IMPORTANT : Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice d'information jointe.

Remplir les rubriques ci-dessous en majuscules. Ecrire au stylo noir.

NOM de NAISSANCE :

NOM MARITAL :

Prénoms :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

Date de Naissance : ___/___/___ Lieu de Naissance :

Département de Naissance : ___/___ SEXE : - F pour Féminin - M pour Masculin

MODALITES D'OBTENTION DES DOMAINES DE FORMATION DU DEAVS:

- En formation
- Par le biais de la VAE
- Par le biais de la plateforme de pré qualification des aides à domicile

AUTRES TITRES OU DIPLÔMES DETENUS

- Titre ou diplôme homologué **au minimum au niveau IV** :
.....
- Titre ou diplôme du **secteur sanitaire ou social** homologué **au minimum au niveau V** :
.....
- Aucun** titre ou diplôme
- Attestation de validation des domaines de formation**

DOMAINES DE FORMATION A VALIDER

- DF1 : Connaissance de la personne
 - DF2 : Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne
 - DF3 : Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle
 - DF4 : Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne
 - DF5 : Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé
 - DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle
- Je, soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A **Signature**
Le

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

CADRE RÉSERVÉ à L'ADMINISTRATION

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Fiche d'inscription | <input type="checkbox"/> Photocopie des attestation(s) permettant la poursuite en DEAVS |
| <input type="checkbox"/> Photocopie document d'identité | <input type="checkbox"/> Règlement |